

<https://www.cnpjdpi.org/Meeting-Pour-la-liberte-d-expression-Contre-la-criminalisation-de-la-solidarite.html>

Meeting "Pour la liberté d'expression - Contre la criminalisation de la solidarité avec la Palestine" - vendredi 19 septembre

Date de mise en ligne : lundi 8 septembre 2014

Date de parution : 19 septembre 2014

- à€" Agenda à€" -

Copyright © Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre
Palestiniens et Israéliens - Tous droits réservés

[<https://www.cnpjdpi.org/IMG/jpg/meeting-2.jpg>]

La cause palestinienne aurait-elle le triste privilège de voir la parole de ceux qui la soutiennent bridée par les pouvoirs publics, et soumise à une répression injustifiable ? Nous ne pouvons tolérer ces manquements graves à la liberté d'expression pour les militants solidaires de la lutte pour les droits du peuple palestinien :

- ▶ Criminalisation de l'appel au boycott : le maintien en vigueur des circulaires dites Alliot Marie/Mercier, par un détournement de la loi sur la presse et du code pénal, parisiennes et de juriste incite les procureurs à poursuivre les militants qui appellent au boycott de produits israéliens. 20 militants sont aujourd'hui sous le coup de condamnations à Alençon et Colmar.
- ▶ Interdiction de manifester : le gouvernement Valls a interdit deux manifestations à Paris les 19 et 26 juillet, au prétexte des incidents suite aux provocations de la LDJ, alors même que les quelque 500 manifestations autorisées de l'été n'ont donné lieu à aucun « débordement ».
- ▶ Poursuites judiciaires envers des militantes et militants lors de ces manifestations : un militant ayant signé la déclaration de la manifestation unitaire de la République, finalement interdite à Paris le 26 juillet, est poursuivi ainsi que d'autres manifestants ayant participé à ces rassemblements.

[https://www.cnpjdpi.org/IMG/jpg/flyer_cnpjdpi.jpg]



Flyer